

Les subsides

article devait être négocié par un ministre et approuvé par le cabinet. C'est le ministre qui a remis sa démission ce matin qui était responsable de cela. Dans l'histoire de ce pays, on s'en souviendra comme de la plus grosse et de la plus trompeuse diversion jamais jetée dans les jambes de ceux qui se consacrent à la poursuite de l'honnêteté.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit à la Chambre et aux Canadiens que tout financement dans le cadre du mémoire d'entente exigeait son approbation? Pourquoi a-t-il tenté ce subterfuge et essayé de berner la Chambre?

Ce qui est encore plus dégoûtant et choquant, c'est le fait que le ministre n'ait pas dit à la Chambre qu'un autre mémoire d'entente avait été signé par lui, avec Magna International, le 14 juin 1985, alors que le gouvernement du premier ministre était en fonction. Il a été annoncé dans ce communiqué, juste un mois après le prêt de 2.6 millions à sa femme, par l'intermédiaire d'une société connue seulement par un numéro.

[Français]

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas également déposé cette deuxième entente? Qu'essaie-t-il de cacher? Existe-t-il d'autres ententes dont nous n'avons pas entendu parler? Y a-t-il d'autres événements? Faut-il qu'ici à la Chambre, période de questions après période de questions, nous soyons obligés selon le Règlement assez étroit que vous nous avez signalé, monsieur le Président... Pourquoi le ministre n'a-t-il pas fait une déclaration devant la Chambre? Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney), avant son départ pour la Chine, n'a-t-il pas fait une déclaration relativement à son enquête sur les activités de son ministre?

[Traduction]

C'est un subterfuge total.

La troisième défense du ministre c'est qu'il n'y avait aucune preuve. Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes. La presse a fait un excellent travail de recherche dans cette affaire. Le ministre n'a rien nié, n'a rien expliqué et n'a fait aucune déclaration. Avant de partir, le premier ministre disait que nous devons présumer l'innocence, qu'une personne était innocente tant qu'elle n'avait pas été jugée coupable.

● (1130)

M. Hnatyshyn: Vous trouvez cela répréhensible?

M. Turner (Vancouver Quadra): Non, pas du tout. C'est parfaitement normal dans les procédures criminelles, mais ce n'est pas ce que nous avons ici. Nous parlons d'administration publique et, dans ce domaine, c'est au ministre qu'il appartient de démontrer qu'on ne peut rien lui reprocher. Ce n'est pas au Parlement de prouver quoi que ce soit, ni à l'Opposition, ni à la presse. C'est au ministre...

Une voix: Et au premier ministre (M. Mulroney).

M. Turner (Vancouver Quadra): ... de prouver que sa conduite est absolument irréprochable. Il est évident que non seulement sa conduite n'était pas convenable, mais en plus elle ne donnait pas l'impression de l'être. Le premier ministre ne comprend tout simplement pas l'importance des questions dont nous parlons.

Le ministre était par le fait même devenu inefficace. Les soupçons l'enveloppaient. Il n'a pas parlé. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne l'a pas laissé prendre la parole et, comme je l'ai dit au vice-premier ministre, à la Chambre et à l'extérieur, aucun ministre ne peut déléguer sa réputation à un vice-premier ministre ni même à un premier ministre. Nul ministre ne peut déléguer à d'autres sa réputation d'honnêteté, d'intégrité, de rectitude. L'erreur commise à l'origine par le gouvernement et par le vice-premier ministre a été de ne pas permettre au ministre de parler. Il est bien évident qu'il y a beaucoup de choses à cacher, et le gouvernement va se servir de la commission d'enquête judiciaire pour les mettre hors d'atteinte du Parlement.

Ce dont il s'agit, monsieur le Président, ce n'est pas seulement une erreur de jugement. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a peut-être commis une faute de jugement dans l'affaire du thon, mais personne ici n'a mis en doute son honnêteté ou son intégrité.

Une voix: Non?

M. Turner (Vancouver Quadra): Ni son honnêteté, ni son intégrité. Je le tiens encore en haute estime. Mais ici il ne s'agit pas de jugement mais d'éthique, d'honnêteté et de comportement dans la conduite des affaires de l'État.

Je pense que j'ai débuté 17 minutes après l'heure, monsieur le Président, et comme j'ai droit à 20 minutes, je pense qu'il m'en reste encore cinq.

M. le Président: Très juste. Je m'excuse. J'avais noté 11 h 16. Le député a tout à fait raison, il lui reste encore cinq minutes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas une simple question d'erreur de jugement. Cela s'étend jusqu'à la corruption. Il y a confusion des intérêts privés et publics. La question que le Parlement est en droit de poser, celle que les Canadiens posent déjà, c'est de savoir pourquoi le premier ministre a laissé faire cela si longtemps. Il a dû faire une enquête impartiale sur la situation du ministre et sur ses opérations. S'il ne l'a pas fait, il a péché par négligence. S'il a effectué ces recherches, a-t-il pensé qu'il pourrait simplement laisser passer la tempête? Quelle est la position du premier ministre? Est-ce qu'il n'a pas demandé une enquête? Cette affaire a déteint, elle a jeté le discrédit sur son gouvernement. Ce n'est qu'un nouvel exemple de la série d'incidents et d'écarts ministériels qui ébranle la confiance de la population, la confiance envers le premier ministre et le gouvernement qu'il dirige.

Nous ne savons pas ce qui s'est passé en Corée ou en Chine au cours de la fin de semaine. Les commissaires du premier ministre ont dû lui dire: «Écoutez. Cette affaire n'est plus tenable. Nous voulons l'assainir avant votre retour. Elle vous a déjà volé les manchettes, et nous voulons que vous reveniez en héros. Quelle rigolade! Ils veulent qu'il revienne en héros de son voyage en Chine et au Japon. Le premier ministre est sur la muraille de Chine, pendant que son vice-premier ministre et son ministre de l'Expansion industrielle régionale pataugent dans la boue en essayant d'éviter le scandale au Canada.